

FORMULATION PRIVILÉGIÉE POUR LA RÉDACTION DES CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

Document d'aide pour les juges pour faciliter la rédaction des conclusions et décisions (d'après un document non officiel World Sailing)

Rappel : toutes les conclusions doivent être supportées par des faits

CONCLUSIONS

Règle	Formulation
2	En ayant enfreint une règle en connaissance de cause et en n'ayant pas effectué la pénalité appropriée, X n'a pas couru dans le respect des principes de sportivité et de fair-play.
10	B bâbord ne s'est pas maintenu à l'écart de T tribord, comme requis par la règle 10.
11	A au vent ne s'est pas maintenu à l'écart de S sous le vent comme requis par la règle 11.
12	DR en route libre derrière ne s'est pas maintenu à l'écart de DV en route libre devant, comme requis par la règle 12.
13	Après avoir dépassé la position bout au vent et avant d'être sur une route au plus près, X ne s'est pas maintenu à l'écart de Y [tribord][bâbord], comme requis par la règle 13.
	Pendant qu'il vire de bord en même temps que Y et sur son côté bâbord, X ne s'est pas maintenu à l'écart de Y comme requis par la règle 13.
	Pendant qu'il vire de bord en même temps que Y et derrière lui, X ne s'est pas maintenu à l'écart de Y comme requis par la règle 13.
14	Même s'il lui était raisonnablement possible de le faire, X, [le bateau prioritaire][un bateau ayant droit à la place][un bateau ayant droit à la place à la marque] n'a pas évité le contact avec Y quand il était clair que Y ne [se maintenait pas à l'écart][donnait pas la place][donnait pas la place à la marque].
	Il n'était pas raisonnablement possible à X [le bateau prioritaire][un bateau ayant droit à la place][un bateau ayant droit à la place à la marque] d'éviter le contact avec Y quand il était clair que Y ne [se maintenait pas à l'écart][donnait pas la place][donnait pas la place à la marque].
15	Quand il a acquis la priorité, X n'a pas donné au début à Y la place de se maintenir à l'écart, comme requis par la règle 15.
16.1	X, le bateau prioritaire, a modifié sa route et n'a pas laissé à Y la place de se maintenir à l'écart comme requis par la règle 16.
16.2	X tribord a modifié sa route, obligeant Y bâbord naviguant pour passer derrière X, à modifier immédiatement sa route pour continuer à se maintenir à l'écart.
17	X, sous le vent, a navigué au-dessus de sa route normale sans passer rapidement derrière Y au vent, comme requis par la règle 17.
18.2(a)	X, engagé à l'extérieur, n'a pas donné à Y la place à la marque comme requis par la règle 18.2(a).

18.2(b)	X, engagé à l'extérieur à la zone, n'a pas donné à Y la place à la marque, comme requis par la règle 18.2(b).
	X, en route libre derrière au moment où Y a atteint la zone, n'a pas donné à Y la place à la marque comme requis par la règle 18.2(b).
18.3	Après avoir dépassé la position bout au vent de bâbord à tribord dans la zone et ensuite paré la marque à laisser à bâbord, X a obligé Y tribord, à naviguer au-delà du plus près pour éviter le contact, enfreignant la règle 18.3.
	Après avoir dépassé la position bout au vent de bâbord à tribord dans la zone et ensuite paré la marque à laisser à bâbord, X n'a pas donné à Y la place à la marque, enfreignant la règle 18.3.
18.4	Avant d'empanner à la marque, X a navigué plus loin de la marque que nécessaire pour suivre sa route normale, enfreignant la règle 18.4.
19.2(b)	X, bateau à l'extérieur à un obstacle, n'a pas donné à Y la place de passer l'obstacle, comme requis par la règle 19.2.
20.2(a)	X n'a pas donné à Y le temps de répondre après l'avoir hélé pour de la place pour virer, comme requis par la règle 20.2(a).
20.2(b)	Y hélé n'a pas répondu à l'appel de X qui ne respectait pas les exigences de la règle 20.1, comme requis par la règle 20.2(b).
20.2(c)	X n'a pas [viré aussitôt que possible][répondu immédiatement] après l'appel de Y pour de la place pour virer, comme requis par la règle 20.2(c).
20.2(d)	X, qui avait hélé Y pour de la place pour virer, n'a pas viré aussitôt que possible après que Y ait répondu, comme requis par la règle 20.2(d).
21	X a enfreint la règle [xx] quand il naviguait dans la [place][place à la marque] à laquelle il avait droit.
22.1	Pendant qu'il naviguait vers le côté pré-départ de la ligne de départ pour prendre le départ après son signal de départ, X ne s'est pas maintenu à l'écart de Y comme requis par la règle 22.1.
22.2	Pendant qu'il effectuait un tour de pénalité, X ne s'est pas maintenu à l'écart de Y comme requis par la règle 22.2.
22.3	X [culant][se déplaçant latéralement au vent] au moyen de sa voile à contre ne s'est pas maintenu à l'écart de Z, comme requis par la règle 22.3.
23	X n'a pas évité Y qui [était chaviré][n'était pas encore maîtrisé après un chavirage][était mouillé][essayait d'aider une personne ou un navire en danger], comme requis par la règle 23.
24.1	X qui n'était pas en course, a gêné Y en course, enfreignant la règle 24.1.
24.2	X, ne naviguant pas sur sa route normale, a gêné Y qui [effectuait des tours de pénalité][naviguait sur un autre bord du parcours], enfreignant la règle 24.2.
28	X n'a pas effectué le parcours décrit dans les instructions de course, comme requis par la règle 28.
	Alors que le pavillon « X » était envoyé, X n'est pas revenu entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ avant de prendre le départ, comme requis par la règle 28.
29	Le comité de course n'a pas envoyé rapidement le pavillon X avec un signal sonore, comme requis par la règle 29.
	Le comité de course n'a pas laissé le pavillon X envoyé jusqu'à ce que tous les bateaux qui étaient du côté parcours au moment du signal de départ aient correctement pris le départ, comme requis par la règle 29.
44.2	En retardant son tour de pénalité après l'incident [de X secondes][de X mètres][après avoir passé la marque Y], Z n'a pas respecté l'exigence de la règle 44.2 de faire rapidement deux tours.
	En ne se maintenant pas à l'écart des autres bateaux aussitôt que possible après l'incident et en n'effectuant pas rapidement de tours de pénalité, Z n'a pas respecté l'exigence de la règle 44.2.
62	La demande de réparation de X ne remplit pas les exigences de la règle 62.1.
63.1	Le jury accepte que la [réclamation][demande] soit retirée conformément à la règle 63.1

DECISIONS

Réclamation rejetée
[Réclamation][Demande] retirée
[Réclamation][Demande] non recevable
X est DSQ dans la course N
X était contraint d'enfreindre une règle et est exonéré selon [la règle21][la règle64.1(a)]
Réclamation fondée. X a effectué la pénalité applicable et n'est pas pénalisé davantage.
X a enfreint une règle pendant qu'il n'était pas en course. La pénalité doit s'appliquer à la course X ¹
Réparation non accordée
Réparation accordée à XXX
<p>Pour donner la moyenne de points dans une course avant le dernier jour des qualifications :</p> <p><i>Réparation accordée à XXX. XXX doit recevoir dans la course YYY points équivalents à la moyenne, arrondie au plus proche dixième de point (0.05 arrondi au dixième supérieur) de ses points dans toutes les courses courues avant le dernier jour programmé de ses séries qualificatives (incluant le jour de réserve avant le jour de la medal race, si les courses sont programmées plus tard ce jour-là), à l'exception de la course ZZZ.</i></p> <p>Si le bateau a une place d'arrivée dans la course concernée, son score ne peut jamais être plus mauvais que cette place. Dans ce cas, ajouter (après ZZZ):</p> <p><i>Mais pas plus que TTT (sa place d'arrivée dans la course)</i></p> <p>Pour donner une moyenne des points dans une course le dernier jour des séries qualificatives :</p> <p><i>Réparation accordée à XXX. XXX doit recevoir pour la course YYY le nombre de points équivalent à la moyenne, arrondie au plus proche dixième de point (0.05 arrondi au dixième supérieur), de ses points dans toutes les courses de la série qualificative.</i></p> <p>Si le bateau a une place d'arrivée dans la course concernée, son score ne peut pas être plus mauvais que cette place. Dans ce cas ajouter à la fin :</p> <p><i>Mais pas plus que TTT (sa place d'arrivée dans la course)</i></p>
La demande de X de rouvrir le cas n° XX est rejetée
La demande de X de rouvrir l'instruction n° XX n'est pas recevable
Conformément au guide des pénalités discrétionnaires, une pénalité initiale de xx% a été décidée
[La pénalité a été diminuée parce que.....][Aucune circonstance atténuante n'a justifié la diminution de la pénalité]
[La pénalité a été augmentée car.....][Aucune circonstance aggravante n'a justifié l'augmentation de la pénalité]
La pénalité appliquée est de xx% appliquée [à toutes les courses du jour] [aux courses yy], calculée au plus proche dixième de point (0.05 arrondi au dixième supérieur)
La course X est annulée
X a accepté une pénalité post-course de 30%

¹X étant la course la plus proche de l'incident